



Règlement intérieur des ACM de l'A.C.R.A.C

L'Association culturelle de rencontres et d'animations créatives (A.C.R.A.C) organise des accueils collectifs de mineurs (ACM) afin de proposer aux familles un accueil de qualité, sécurisé et encadré par des professionnels qualifiés de l'animation.

Ces accueils sont proposés sur l'année scolaire, sous réserve d'un minimum de 25 inscriptions par jour et selon le nombre d'animateurs salariés dont dispose l'association.

1. Accueil périscolaire du soir

L'accueil périscolaire du soir a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 h à 18 h. Les enfants sont accueillis ou récupérés directement au sein de l'établissement à la sortie des classes, de la maternelle à l'élémentaire.

- Les enfants de grande section et de CP sont récupérés, puis accompagnés du site élémentaire vers l'école maternelle des Amandiers, en convoi pédestre sécurisé.
- Les enfants de l'élémentaire sont également accompagnés en convoi pédestre sécurisé vers une salle en face de l'externat qui leur est dédiée, du lundi au vendredi de 16 h à 18 h.

L'équipe pédagogique propose des activités variées et adaptées à l'âge des enfants. En maternelle, les activités sont conçues pour répondre aux besoins de leur tranche d'âge. En élémentaire, un dispositif spécifique favorise le plaisir d'apprendre, notamment à travers le jeu.

L'animation du soir commence par un goûter convivial d'environ trente minutes, puis se poursuit par des activités ludiques, physiques ou créatives préparées.

2. Accueil périscolaire du mercredi- Nouveau site cette année, le CLSH de la CMCAS de l'EDF

L'accueil du mercredi est ouvert à tous les enfants, quelle que soit leur école. Il se déroule tous les mercredis de l'année scolaire, de 7 h à 15 h ou de 7 h à 17 h, sur le site sportif de la CAS EDF, route de Montabo à Cayenne. Une nouvelle plage d'accueil de 12h à 17h sera proposée pour les collégiens

3. Respect des horaires et récupération des enfants

Les parents doivent respecter scrupuleusement les horaires d'accueil. La récupération des enfants se fait auprès des animatrices, entre adultes responsables.

4. Activités complémentaires et partenaires

L'A.C.R.A.C est une association d'éducation populaire et de loisirs ouverte à tous les publics. Elle propose également, sur le site de la CAS EDF, des ateliers créatifs mensuels, des ACM extrascolaires pendant les vacances, ainsi que d'autres stages et ateliers de loisirs créatifs.

Ses partenaires sont notamment la DGCOPOP, la CAF, la communauté éducative de l'Externat Saint-Joseph, l'OFA Guyane, la mairie de Cayenne, la CTG, la CACL, l'APROSEP, le Rectorat, Uniformation et la CAS EDF.

• **Modalités d'inscription**

L'inscription d'un enfant est un **engagement annuel** de la famille auprès de l'association, dans la limite des places disponibles. Cet engagement co-éducatif, implique un partage de valeurs éducatives, une confiance partagée dans la proposition et la mise en œuvre du projet éducatif global de l'association.

Les inscriptions se font par mail à la demande des parents, ou à notre local situé 4 rue GIPPET à Cayenne. Aucune inscription, ni annulation ne peut être effectuée directement auprès des animateurs ou par téléphone.

La demande d'annulation sera faite par écrit, et sera soumise à l'avis et décision du CA de l'association.

Les pièces à fournir pour le dossier d'inscription sont les suivantes :

La fiche de renseignements ou contrat d'engagement co-éducatif (recto et verso)	La fiche sanitaire (recto verso)
	L'adhésion annuelle à l'association est de 25€ par famille et est valable pour toutes les activités de l'année scolaire, de juillet 2026 à juin 2027, et pour tous les publics
L'attestation d'assurance et responsabilité civile extrascolaire en cours de validité, et spécifiant la prise en charge pour les activités péri et extrascolaires	La photocopie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
trois photos d'identité actualisées (ou 3 photocopies couleurs de qualité et récentes)	L'approbation du règlement intérieur et autres autorisations <u>Soit seulement la Dernière page</u> du présent document)

- **Modalités de paiement/tarif**

Le règlement peut se faire en une, deux, trois, cinq , neuf , dix fois maximum

Quelque soit l'échéancier choisi, le règlement se fait à l'inscription et **doit être**

- **soldé à l'inscription si paiement par chèque (1 ou 10 chèques)**
- soldé par **la mise en place d'un virement bancaire automatisé** (fournir l'avis d'ordre de virement avec la fiche d'inscription)

La prestation est payable en début de mois et .l'inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire est annuelle ; Toutes inscriptions en cours d'année reste possible , le coût mensuel restant 1/10 du coût annuel. un remboursement partiel ne sera possible qu'en cas d'absence pour motif sérieux et de forces majeures. La prestation se déroulera du lundi 07 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027.

Quel que soit le nombre d'échéances choisis, les parents recevront des factures mensuelles, qu'ils se feront acquittées par la directrice en cas de besoin.



Association
Culturelle de
Rencontres
& d'Animations
Créatives



« les ACM périscolaires de L' A.C.R.A.C »

Tarifs Année scolaire 2026/2027

Périscolaire du soir à l'externat Saint Joseph de Cluny Et Périscolaire du mercredi à la CAS EDF

Nombre de jour par semaine	**	
	Accueil périscolaire du soir Maternelle et CP	Accueil périscolaire du soir Elémentaire à partir du CE1
1 jour	500€	550€
2 jours	815€	835€
3 jours	1070€	1100€
4 jours	1430€	1470€

ACM mercredi 1460,00€ jusqu'à 15h - 1650,00€ jusqu'à 17h -

Accueil collégien 850,00€ de 12h à 17h00

Tous ces tarifs sont calculés pour l'année scolaire, soit 32 semaines du lundi 7 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027. Ces accueils sont payables en 10 fois Maximum. Une facture mensuelle sera éditée automatiquement (même en cas de paiement integral)

**l'association se réserve le droit d'annuler tout accueil pour insuffisance d'inscription (30 enfants minimum par jour)

La cotisation annuelle a été fixée en AG à 25 euros par famille.

Le tarif fratrie (-10%) s'applique pour les plus petits, à partir du deuxième enfant de la famille (sauf bénéficiaire de l' ATL de la CAF).

- **Responsabilité**

Les parents doivent souscrire une assurance en responsabilité civile et une assurance scolaire et extrascolaire pour leur enfant afin de couvrir d'éventuels dommages survenus lors des activités ou en cas de détérioration du matériel et des locaux mis à disposition..La responsabilité de l'association est engagée sur les horaires d'accueil.

- **Litige**

Comportements violents, indiscipline auprès d'adultes ou d'autres enfants,

Retards de paiement répétés,

Récupérations tardives fréquentes au-delà de dix minutes après l'horaire de fin de l'accueil,

Non adhésion des parents au présent règlement intérieur

sont des causes d'exclusions temporaires voire définitives



Accueil périscolaire et extrascolaire

« les ACM DE L' A.C.R.A.C »

Approbation du règlement intérieur et autorisations

Je soussigné(e) parent/représentant légal

de l'enfant

En classe de à l'école.....

- Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur des ACM péri et extrascolaires proposés par l'association A.C.R.A.C et m'engage à le respecter.
- Autorise / n'autorise pas * la prise de photos ou de vidéos de mon (mes) enfant(s) durant les activités et leur affichage ou diffusion au sein de l'établissement
- Autorise / n'autorise pas* la publication des photos ou vidéos de mon (mes) enfant(s) dans les publications locales, site internet ou autres supports de communication de l'organisateur A.C.R.A.C
- Autorise les personnes suivantes à venir récupérer mon enfant à la fin de l'activité :

NOM	Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

- Autorise l'association à m'envoyer par mail des informations sur ses activités à l'adresse suivante e-mail :

Conformément à la loi informatique et libertés, il est possible de se désinscrire à tout moment en envoyant un mail à acrac973@gmail.com

A..... le...../...../ 202

.....Signature du parent ou du représentant légal

*Rayer la mention inutile